

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES PRESTATAIRES DE SERVICES D'AIDE À LA DECISION

Ce document présente un résumé de la politique de sélection et d'évaluation des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement mise en place à PRO BTP Finance conformément à l'article 314-75-1 du RGAMF.

La politique détaillée est disponible sur demande auprès de PRO BTP Finance, 7 rue du Regard 75006 PARIS.

La sélection des prestataires de services d'aide à la décision se fait dans l'intérêt exclusif des clients de la société de gestion. Cette sélection est réalisée dans le strict respect de la réglementation.

Les services d'aide à la décision portent sur les prestations de recherche et d'information fournies par les brokers et les bureaux indépendants. L'optimisation des services offerts par ces prestataires externes contribue ainsi à une meilleure capacité d'analyse et de gestion.

PRO BTP Finance a identifié de façon la plus exhaustive possible l'ensemble de ses besoins en terme de recherche et d'information ; ceux-ci ont été regroupés par rubriques.

PRO BTP Finance examine régulièrement l'offre existante en matière de prestations de recherche fournies par les brokers et les bureaux indépendants, la confronte à ses besoins, et s'assure que ceux-ci sont bien couverts. En synthèse, cette approche permet à PRO BTP Finance de cerner précisément la contribution respective de chaque prestataire recherche. A partir de cette grille d'analyse (confrontation offre / demande), les prestations fournies sont évaluées annuellement.

Suivi des frais d'intermédiation :

La rémunération de la prestation recherche fait l'objet d'un suivi identifié et régulier. Ce suivi intègre la répartition des montants alloués au titre de l'exécution des ordres et ceux relevant de la rémunération des services d'aide à la décision d'investissement.